

## Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
50  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
1  
Conseillers représentés :  
5  
Total votants :  
56

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.**

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY  
Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s : Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

### Organisation, durée et fonctionnement du temps de travail des agents DÉLIBÉRATION N° 20171213-19

#### **Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-président**

Le rapporteur présente à l'assemblée un document de synthèse de l'ensemble des règles de gestion du personnel de la collectivité qui s'appliquera à compter du 01 janvier 2018. Ce document a été élaboré conjointement avec les délégués du personnel dans le cadre du dialogue social et a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Technique en date du 07 décembre 2017.

Il propose à l'assemblée de l'adopter.

Ce document sera diffusé à l'ensemble du personnel et servira de cadre de référence commun à toutes décisions en matière de gestion des ressources humaines.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

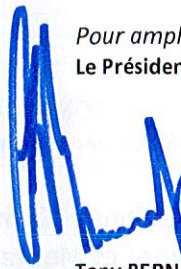
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le document de gestion du personnel,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 50 +	Représentés : 6	Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56	Contre :	
Abstention :				

AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213\_19-DE  
Regu le 22/12/2017



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon